

COMMUNE de CAUMONT-sur-AURE

Compte rendu de la séance du conseil municipal du 08 novembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le huit novembre, à 18 heures, les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie sous la présidence de Christophe LE BOULANGER, maire.

Date de convocation : 28 octobre 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 28 octobre 2021

Membres en exercice	23
Membres présents et représentés	19
Quorum (8) 1/3 des membres	Atteint
Membres absents et/ou excusés	4
Membres ayant donné pouvoir	2

Membres présents : BEZIERS Jean-Marie, BOUVIER Corinne, BROUILLARD Jean-Luc, DUVAL Estelle, GENNEVIEVE Michel, HANICOT Nathalie, LARUE Serge, LAURENT Gilles, LEJEUNE Michel, MOREAU Bérengère, LESENECHAL Marie-Josèphe, MAHE Roger, PERALDI Sandra, PORET Michel, ROHAUT Thierry, TANNEUR Claire, VAUGELADE Martine.

Membres absents : DESFAUDAIS Prisca, HYAU Samuel, JUJEL Madeleine

Membres excusés : NEANT

Membres ayant donné pouvoir : LEPREVOST Carine à LARUE Serge et THOMAS Jean-Paul à JUJEL Madeleine

Secrétaire de séance : DUVAL Estelle

Approbation du compte rendu de la réunion du conseil du 11/10/21

Observations du conseil : Néant

Compte rendu approuvé par les membres présents lors de la séance du 11/10/2021.

Ajout points à l'ordre du jour

Le maire sollicite l'autorisation d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Décision modificative : paiement de la facture de l'Entreprise BECEL, d'un montant de 2 642,48€ TTC, pour l'installation électrique de la Micro-Folie dans la halle de la mairie de Caumont,
- Décision modificative : acquisition du terrain NIZOUX pour un montant de 70 000,00€.
- Salle des fêtes de La Vacquerie : travaux complémentaires.

Décision du conseil : Adopté à l'unanimité.

Administration générale

1. Encaissement chèque

- 990,00 €, émis par l'association ANACROUSES à Caumont-l'Eventé, pour remboursement des recettes des repas du samedi 11/09/21 servis dans le cadre du Festiv'Arts.

Décision du conseil : Adopté à l'unanimité.

2. Renégociation des contrats de location des copieurs

Le maire présente au conseil municipal la proposition faite par la Société RICOH France Ouest, à Carpiquet, pour la renégociation des contrats de location des copieurs de la commune.

Celle-ci comprend :

- Un copieur neuf pour l'école élémentaire « Jean-Louis Etienne » à Caumont : IMC3500 (35 pages/minute) – A4/A3
- Un copieur neuf pour la mairie de La Vacquerie : IMC2000 (20 pages/minute) – A4/A3 (actuellement uniquement A4)
- Un copieur neuf pour la mairie de Caumont : IMC3500 (35 pages/minute) – A4/A3 (en remplacement du copieur pro non adapté)
- Un copieur neuf pour le centre de loisirs à Caumont : IMC2000 (20 pages/minute) – A4/A3
- Un copieur neuf pour l'école maternelle « Les Petits Chercheurs d'Aure » à Caumont : IMC3000 (30 pages/minute) A4/A3
- Transfert du copieur MPC307SPF – A4, de la mairie de La Vacquerie à la mairie de Caumont (poste de M. JOLY MORVANT)
- Maintien du copieur MPC307SPF – A, à la mairie de Caumont (poste de Mme ROLLAND).

Coût financier :

- **18 922,09€/an** au lieu de 23 690,89€, soit une économie de 4 768,80€ TTC.

Observations du conseil : si cette offre est acceptée, de nouveaux contrats de location seront passés pour une durée de 5 ans. Le conseil décide de ne pas se prononcer et souhaite mettre RICOH en concurrence avec OMB Bureautique à Hérouville St Clair et éventuellement avec un autre prestataire. **A suivre.**

3. Remboursement d'un dépôt de garantie

À la suite du départ de M. Hervé DUBOURGUAIS, locataire du logement communal, de type F3, situé Le Mont Pied à Caumont-l'Éventé, le 07/10/2021, le maire propose de procéder au remboursement de la caution versée lors de la signature du bail du 11/06/2021, soit 400,00 €, les lieux étant laissés dans un état satisfaisant.

Décision du conseil : Adopté à l'unanimité.

Affaires scolaires – Martine VAUGELADE

4. Compte rendu

Ecole élémentaire Jean-Louis Etienne

Conseil d'école

- Election des représentants des parents d'élèves : 49% de participation, la liste de Mme HEBERT a été élue.

Compétences :

- aviser le conseil d'école dès que les locaux de l'école sont occupés hors des périodes scolaires.

Règlement :

- la commune s'engage à assurer un service d'accueil des enfants uniquement si 50% des enseignants sont en grève.

Evaluation nationale

- CE1 : difficultés en mathématique, acquis 28% ; en français, acquis 62%,

- CP : difficultés en mathématique, acquis 28% ; en français, acquis 36%.

Restauration scolaire

- Enfants beaucoup plus calme depuis le transfert de la restauration scolaire dans la salle des fêtes de Caumont ; Ces locaux s'y prêtent mieux et les enseignants et le personnel encadrant le ressentent également.

Effectifs

- 2020/2021 : 168 enfants

- 2021/2022 : 169 enfants

Ecole de musique du Pré-Bocage - Cours de musique

- Désengagement du Département, donc plus de subvention et plus de cours de musique dans les écoles,

- la commune pourrait subventionner l'école musique ; Demander un audit sur la présence musicale sur 2 ou 3 ans (heures et coût). **A suivre.**

Développement économique/Communication – Nathalie HANICOT

5. Compte rendu

Echo Montais

Clôture de la rédaction des articles le 15/11/21. Prochaine réunion de travail le 17/11/21.

Dates à retenir

- Cérémonies du 11/11 : rendez-vous à 10h15 ; Messe à 10h30 ; Vin d'honneur.

- Randos caumontaises : 14/11/21.

- Journée de la jeunesse du 27/11/21 de 13h30 à 18h à la salle des fêtes de Caumont :

Face à l'absentéisme massif des jeunes électeurs, organisation d'une journée de réflexion avec différents ateliers.

Initialisée par le maire, peu ou pas de communes rurales ont organisé ce genre de manifestation.

Le 03/12/21, présentation d'une synthèse de cette journée par le maire face à l'Assemblée nationale.

- Au printemps 2022, création des assises nationales des CMDJ (cette manifestation n'a jamais été organisée à ce jour).

6. Devis pour la création de poteaux incendie

La SAUR, à Coutances 50202, a été sollicitée pour établir le devis suivant, à savoir :

Création d'un poteau incendie :

- Livry – Les Landes : **3 465,13 € HT, soit 4 158,16 € TTC**

Décision du conseil : adopté à l'unanimité.

Observations du conseil :

Protection de la maison citoyenne : la création d'un poteau incendie près de l'église de Caumont n'est pas possible. **A revoir avec la SAUR.**

Association/Sociales – Estelle DUVAL

7. Compte rendu

Animation de Noël les 10 et 11 décembre 2021.

Prochaine réunion de travail le 23/11/21 avec les Francas : au programme, déambulations lumineuses et musicales, vin chaud, balades en poney, marché de Noël place de la mairie à Caumont, etc.

Observations du conseil :

Rallonge budgétaire de 150,00€. Accord à l'unanimité.

Travaux – Thierry ROHAUT

8. Travaux divers

Devis d'intervention sur le moteur de l'horloge de l'église de Livry

Le maire présente au conseil le devis établi par l'entreprise CORNILLE-HAVARD, à Villedieu-les-Poêles 50800, pour l'installation d'une réceptrice plus importante permettant le fonctionnement de l'horloge de l'église de la commune historique de Livry malgré la présence d'oiseaux sur les aiguilles du cadran.

Montant du devis : **626,00€ HT, soit 751,20€ TTC.**

Décision du conseil : adopté à l'unanimité.

Nettoyage gouttières sur l'ensemble des bâtiments communaux de Livry

Le maire présente au conseil le devis établi par la SARL Couverture VAUGELADE, à Livry 14240 Caumont-sur-Aure, pour le nettoyage des gouttières de l'ensemble des bâtiments communaux de la commune historique de Livry.

Montant du devis : **1 498,00€ HT, soit 1 797,60€ TTC.**

Décision du conseil : adopté à l'unanimité.

Remplacement des gouttières de l'église de La Vacquerie

Le maire présente au conseil le devis établi par la SARL Couverture VAUGELADE, à Livry 14240 Caumont-sur-Aure, pour le remplacement des gouttières de l'église de la commune historique de La Vacquerie.

Montant du devis : **6 397,84€ HT, soit 7 677,41€ TTC.**

Décision du conseil : adopté à l'unanimité.

Observations du conseil :

Contrôle des gouttières et couvertures : demander des devis pour un passage annuel (prévision BP 2022). **A suivre.**

Remplacement moteur de volée de la cloche 3 de l'église de La Vacquerie

Le maire présente au conseil le devis établi par l'entreprise CORNILLE-HAVARD, à Villedieu-les-Poêles 50800, pour le remplacement du moteur de volée de la cloche 3 de l'église de la commune historique de La Vacquerie.

Montant du devis : 1 194,00€ HT, soit 1 432,80€ TTC.

Décision du conseil : adopté à l'unanimité.

Contrat d'entretien et de maintenance des équipements de clocher – Eglise de La Vacquerie

Le maire présente au conseil le devis établi par l'entreprise CORNILLE HAVARD, à Villedieu-les-Poêles 50800, pour la souscription d'un contrat d'entretien et de maintenance des équipements de clocher de l'église de la commune historique de La Vacquerie.

Montant du devis : 175,00€ HT, soit 210,00€ TTC.

Décision du conseil : adopté à l'unanimité.

Travaux complémentaires à la salle des fêtes de La Vacquerie

Le maire présente au conseil les devis établis par la SARL CROCQUEVIEILLE, à Les Loges 14240, pour la réalisation des travaux suivants à la salle des fêtes de la commune historique de La Vacquerie, à savoir :

- Fourniture et la pose d'un plafond suspendu dans les sanitaires pour un montant de 1 924,00€ HT, soit 2 308,80€ TTC,
- Isolation du pignon Nord pour un montant de 1 104,50€ HT, soit 1 325,40€ TTC.

Décision du conseil : adopté à l'unanimité.

Diagnostic approfondi des deux hêtres

Le rapport établi par l'Office National des Forêts a été transmis, préalablement, à chaque conseiller.

Hêtre de la place St Clair à Caumont : « des champignons lignivores ont un impact certain sur son ancrage racinaire », un test de traction serait nécessaire pour évaluer l'ancrage du plateau racinaire.

Décision du conseil : délimiter un périmètre de sécurité avec panneau « Danger – Chute de bois morts » et informer la population de l'abattage programmé de cet arbre. Demander des devis pour son abattage.

Hêtre rtes St Lô/Torigni : « sa physiologie est très dégradée, il produit beaucoup de bois morts. Un champignon non identifié est présent dans le houppier. Pour sécuriser cet arbre il faut effectuer une taille de prévention des risques, et faire une visite en hauteur pour prélever une partie du champignon et pouvoir l'identifier. »

Décision du conseil : abattage de cet arbre. Dans l'urgence, procéder à l'élagage des bois morts. **A suivre.**

Intercommunalité – Corinne BOUVIER

9. Compte rendu

Résumé du 22 septembre et du 20 octobre 2021

Informations :

Enfance et jeunesse

La prochaine fête du jeu se déroulera le 22 mai 2022, la proposition « La base de loisirs de la vallée de Craham » à Cahagnes serait retenue.

Valorisation, collecte et recyclables

Réflexion sur les Biodéchets : Il souhaiterait que les gens (au moins les grandes collectivités) mettent à part les déchets.

Cadre de vie

Recrutement : Chargée d'accueil PI14, Caumont-s-Aure : Marie-Astrid MARTIN, arrivée le 1^{er} octobre.

Délibérations :

Administration générale

Maintien d'un service public postal de qualité et de proximité.

Ressources humaines

Installation d'un système de vidéoprotection dans les déchèteries de Livry et Maisoncelles-Pelvey afin de garantir la sécurité des sites.

Prospective animation territoriale

Augmentation du temps de travail de Mme Claudie COUTELLIER, une partie sera financée par la banque du territoire.

Rapport d'activité 2020 validé.

Validation du plan de financement pour le recrutement d'un chargé de mission PCAET éligible au programme LEADER et demande à bénéficier d'une subvention au titre du programme LEADER.

Développement économique et tourisme

Cession d'un terrain pour l'implantation d'un Mc Do à Villers.

Développement de la plateforme numérique SITACTUS : les commerçants pourraient mettre leurs articles en vente et ce serait une solution digitale pour les commerçants locaux.

Enfance et jeunesse

Requalification : les relais d'assistants maternels s'appellent « Les Relais Petite Enfance ».

PSLA/Maison citoyenne/Fleurissement – Roger MAHE

10. Compte rendu

Fleurissement hivernal

Pas de plantation de fleurs en hiver, accent mis sur les chrysanthèmes, cependant les terrains nus doivent rester propres.

Demande à Mme ROLLAND, secrétaire de mairie, de calculer le coût des plantations (terreau, paillage, engrais, plants, etc.). **A suivre.**

Recensement de la population/Citoyenneté – Sandra PERALDI

11. Recensement de la population – Rémunération du coordonnateur

Le maire rappelle que par délibération en date du 14/06/21, Madame Sandra PERALDI, conseillère municipale, a été désignée coordonnatrice communale pour le recensement de la population 2022.

Le maire propose de rémunérer la coordonnatrice comme suit :

- Forfait de 624,00 € net (*voté en séance le 09/11/20 ; à partager entre Sandra PERALDI et Corinne BOUVIER*).

Décision du conseil : Adopté à l'unanimité.

12. Recensement de la population – Rémunération des agents recenseurs

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide,

De créer sept emplois de vacataires pour assurer le recensement de la population qui se déroulera du 20 janvier au 19 février 2022,

De rémunérer rémunération les agents recenseurs en fonctions de l'importance de leur secteur, maximum 750€ nets (*voté en séance du 09/11/20*).

Observations : actuellement recrutement de 4 agents sur 7.

Décision du conseil : adopté à l'unanimité.

Scolarité

13. Ecole de Livry

Le maire rappelle au conseil le litige qui l'oppose à Monsieur Jean-Paul THOMAS dans le cadre du devenir de l'école de Livry et du regroupement des enfants dans les écoles de la commune historique de Caumont-l'Eventé.

Le Tribunal administratif de Caen a rendu son jugement le 30 mars 2021, il en ressort notamment :

- l'annulation de la délibération prise en séance du conseil municipal de Caumont-sur-Aure le 08/04/2019 décidant que l'accueil des enfants résidant dans la commune déléguée de Livry, et antérieurement scolarisés dans le regroupement pédagogique intercommunal géré par le Syndicat intercommunal à vocation scolaire de Torteval-Livry, serait désormais effectué dans les écoles maternelles et primaires de la commune déléguée de Caumont-l'Eventé.

L'absence de consultation du Préfet du Calvados, préalablement à la prise de la délibération attaquée, a entraîné un vice de procédure et a entaché d'illégalité cette dernière.

Concernant le vice de procédure, des échanges avec les services de la Préfecture et de la Sous-Préfecture de Vire depuis le jugement démontrent que l'information a bien été transmise et que des réflexions ont été étudiées en concertation avec ces services pour trouver une réponse au jugement du Tribunal administratif.

Sur ce point, il n'y a plus matière à considérer l'absence d'avis concerté. Les services de la Préfecture à aucun moment ne nous ont demandé de revenir sur la fermeture de l'école de Livry, prenant acte de notre décision malgré le vice de procédure dénoncé par le Tribunal.

Une erreur manifeste d'appréciation est relevée par le Tribunal s'agissant de l'absence d'affectation d'enseignants en indiquant qu'« *il ne ressort nullement du dossier que le directeur académique des services de l'Education Nationale aurait pris une telle décision préalablement à la date de la délibération contestée* ».

Le jugement ainsi rendu renvoie la décision aux services académiques.

Si on ne peut revenir sur le passé, le directeur académique, ayant eu connaissance du jugement avait depuis lors toute latitude pour réaffecter des moyens et ordonner la non-fermeture de l'école de LIVRY. En effet, comme le souligne le Tribunal, la décision appartient en premier lieu aux services académiques. S'il était dans l'intention de ces services de rendre un avis contraire à celui énoncé par la commune dans l'arrêt annulé par le Tribunal et demander une réouverture de l'école, l'académie pouvait décider de la réallocation de moyens.

Or dans un courrier du 9 septembre 2021, Madame LAY, Directrice académique, confirme que l'école de Livry ne compte plus d'emplois d'enseignants et confirme notre décision de regroupement des effectifs. Par ce courrier, il ne saurait être soutenu que la décision de l'Education Nationale infirme les positions de la commune.

Par ailleurs, s'agissant des moyens matériels, un rapport de la SOCOTEC d'avril 2021 pointe des dysfonctionnements significatifs dans le non-respect des normes électriques. En outre, l'absence de réseau d'assainissement démontre le non-respect des règles environnementales. A ce jour, le bâtiment n'est pas en capacité d'accueillir une école. Qui plus est, les effectifs sur Livry restent insuffisants pour justifier d'une affectation supérieure à deux enseignants (pour 5 niveaux de classes) : les entrées en CP sont largement inférieures à 10 chaque année.

Compte tenu de ces éléments, des échanges avec les services académiques et des échanges avec les services de l'Etat, le Conseil Municipal propose le maintien du regroupement des enfants de Livry sur l'école de la commune historique de Caumont-l'Eventé.

Décision du conseil : adopté par 18 voix pour, 0 voix contre et une abstention : M. LARUE.

Décision modificative – Acquisition terrain NIZOUX rue Thiers à Caumont

Pour mémoire, délibération prise le 10/05/2021 décidant de l'acquisition des terrains NIZOUX au prix de 70 000 €, net vendeur.

DM : achat + frais de notaire :

Section	Programme	Compte	Dépenses
Investissement	1225	2158-1225	-71 370 €
Investissement	1204	21312-1204	-660 €
Investissement	1226	2111-1226	72 030 €

Décision modificative

Paiement de la facture de l'Entreprise BECEL, d'un montant de 2 642,48€ TTC pour l'installation électrique de la Micro-Folie dans la halle de la mairie de Caumont, en investissement (crédits disponibles sur les prévisions ACTIMAC).

Section	Programme	Compte	Dépenses
Investissement	1187	2183	2 643 €

14. Affaires diverses

Démission de Mme Rosine FLEURY

Le maire donne lecture du courrier transmis par Mme Rosine FLEURY informant le conseil de sa décision de démissionner de ses fonctions de conseillère municipale (courrier en date du 01/10/21 et reçu en mairie le 16/10/21).

Installation du nouvel élu

Installation de Mme Claire TANNEUR, nouvelle conseillère municipale.

Repas des aînés de Caumont

Retour positif, revoir uniquement l'encadrement des jeunes serveurs.

Commission du cimetière

Réunion de la commission le 02/12/21, à 16h, à la mairie de Caumont, en présence de M. JOLY MORVANT, secrétaire de mairie.

Présentation du projet de règlement rédigé par M. JOLY MORVANT pour les 4 cimetières (à transmettre avec la convocation).

Cimetière de Caumont

Programmer l'abattage des conifères comme décidé en réunion de conseil.

CMDJ

Visite au Club des aînés de Livry le 01/12/21 à 14h : au programme, jeux de société et goûter (préparé par les membres du conseil municipal des jeunes).

Prochaines réunions

Réunion préparatoire : lundi 29 novembre 2021 à 18h, à Livry.

Réunion du conseil : lundi 13 décembre 2021, **à 18h**, salle du conseil de Caumont.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.